



BARÈME DES HONORAIRES CONFORME LOI ALUR

Honoraires de location (charge locataire)

Constitution du dossier et rédaction du bail	10 euros TTC le m2
Etablissement de l'EDL (état des lieux).	3 euros TTC le m2

Honoraires de location (charge propriétaire)

Recherche locataire, constitution du dossier et rédaction du bail	10 euros TTC le m2
Etablissement de l'EDL (état des lieux).	3 euros TTC le m2

Mandat de gestion

(Taux hors frais annexes sur les sommes encaissées)

Mandat de gestion 5 % TTC (Location nue)

Mandat de gestion 7 % TTC (Location meublée)

Le montant des honoraires de gestion ci-dessus est à la charge du propriétaire et s'entend TVA comprise à 20 %

Les engagements de Cabinet Gestion Lyon :

- *L'estimation offerte*
- *Mise à jour des diagnostics techniques obligatoires*
- *Signature du mandat de gestion*
- *Dossier de commercialisation*
- *Communication professionnelle web, presse...*
- *Respect de la loi Alur*
- *Sélection des locataires*
- *Visite accompagnées*